

Compte rendu de la séance du 4 septembre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11 + 2 pouvoirs

Votants : 13

Date de la Convocation : 21/08/2020

Date d'affichage : 11/09/2020

L'an deux mille vingt, le 4 septembre à 20 Heures 00,

le **Conseil Municipal** de la Commune de **BERZÉ-LA-VILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Simonet, sous la présidence du Maire Monsieur Eric FAURE.

Étaient présents : Mesdames DITLECADET Catherine, HERNANDEZ Sandrine, JAUNARD Florence, MORLAT Blandine et SALL Sophie. Messieurs BOUGET François, CHANUT Christophe, GALLAND Gilles, JUVANON Christophe et MAUGUIN Paul-Antoine.

Étaient Absents Excusés : LAPALUS-LECOFFRE Christine a donné pouvoir à FAURE Eric ; GUILLEMAUD Jordan a donné pouvoir à JUVANON Christophe.

Étaient Absents : BURTIN Thomas et JACQUET Orian.

Secrétaire de séance : HERNANDEZ Sandrine.

Avant de commencer la séance, le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : la délibération concernant la modification du règlement des services périscolaires. Les membres du Conseil Municipal donnent l'autorisation au Maire de rajouter cette délibération.

1) Approbation des derniers comptes-rendus de conseil municipal

Le Conseil Municipal approuve avec 11 voix POUR et 2 CONTRE, les comptes-rendus de la réunion de conseil municipal du 10 juillet 2020 ainsi que celui du 10 juillet 2020 concernant l'élection des délégués pour les élections sénatoriales.

2) Délibération n°34 : Election des délégués dans les Syndicats Intercommunaux et Associations, annule et remplace la délibération n°30

Le Maire informe l'assemblée, qu'il y a lieu de modifier la délibération n°30 portant nomination des délégués dans les Syndicats Intercommunaux et associations. La modification concernant le nom du délégué suppléant de l'association ADMR, qui sera Monsieur BURTIN Thomas et non Madame SALL Sophie. L'assemblée approuve avec 11 voix POUR et 2 CONTRE, cette modification.

3) Délibération n°35 : CCID - Constitution de la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire rappelle qu'en raison des nouvelles élections municipales et en application de l'article 1650 du code général des impôts, il appartient aux membres du Conseil municipal d'établir une liste de 24 personnes afin de constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Le maire en sera d'office le Président. Le directeur des services fiscaux désignera parmi les 24 noms, les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après délibération avec 11 voix POUR et 2 CONTRE, désigne et approuve la liste des 24 personnes désignées pour devenir les futurs membres de la CCID, après sélection et officialisation par Monsieur le directeur des services fiscaux.

La liste des 24 personnes désignées est jointe en annexe à la délibération.

4) Délibération n°36 : MBA : Désignation des membres de la CLECT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées est créée par Mâconnais-Beaujolais Agglomération qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Après en avoir délibéré, avec 11 voix POUR et 2 CONTRE, le Conseil Municipal décide d'élire Eric FAURE, Maire de la commune, comme membre de la CLECT.

5) Délibération n°37 : Modification du règlement des services périscolaires

Dans le contexte du Covid-19, suite à l'accord du DASEN concernant l'augmentation de la pause méridienne afin de pouvoir effectuer la désinfection des locaux de restauration entre les deux services, les horaires d'écoles ont été modifiés comme suit :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier les articles concernant les horaires des services périscolaires en conséquence.

- Garderie périscolaire de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 18h00.
- Restaurant scolaire : 11h30 à 13h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix POUR et 2 CONTRE :

- ADOPTE le règlement de fonctionnement des services périscolaires tel qu'annexé à la présente délibération.
- PRECISE que ce règlement sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2020.
- DIT que le règlement sera affiché et transmis aux parents.

6) Point sur la rentrée scolaire et les services périscolaires

Comme évoqué au précédent point, les horaires d'écoles ont été modifiés afin de permettre une désinfection des tables et chaises de la cantine scolaire entre les deux services. Une réorganisation des horaires du personnel a dû être effectuée.

La garderie périscolaire du soir est répartie dans la salle de motricité pour les enfants de maternelle et CE2 à CM2 puis dans la salle du conseil municipal pour les CP-CE1. Les horaires sont : 16h30 à 18h00. Pour la garderie périscolaire du matin, les horaires restent inchangés : 7h20 à 8h30.

Point sur le personnel communal :

- 1 Adjoint d'Animation en CDD d'août à octobre, à temps plein : service à la cantine scolaire, surveillance à la garderie périscolaire du soir et ménage des salles de la classe maternelle et des bâtiments communaux. L'agent pourrait remplacer la personne en charge de la cantine scolaire qui part en retraite au 1^{er} décembre.
- 1 Adjoint d'Animation principal 2^{ème} classe titulaire, à temps non complet : surveillance à la garderie périscolaire du matin, en classe la journée avec la directrice d'école, surveillance des enfants de 12h30 à 13h30, surveillance à la garderie périscolaire du soir de 16h30 à 16h45.
- 1 Agent de Maitrise titulaire, à temps non complet, en charge du restaurant scolaire (repas et ménage) et ménage des salles de classe du primaire jusqu'à 19h10.
- 1 Adjoint d'Animation titulaire, à temps non complet, actuellement en arrêt maladie. La commune a recruté deux personnes en CDD pour son remplacement. Une personne est présente de 8h20 à 13h30 et l'autre personne de 14h30 à 18h50.
- 1 Adjoint Technique principal 2^{ème} classe titulaire est présent de 11h30 à 12h30 pour la surveillance des enfants dans la cour d'école.

Effectifs : 67 élèves

PS : 6	MS : 7	GS : 8	Total : 21 élèves
CP : 5	CE1 : 15		Total : 20 élèves
CE2 : 8	CM1 : 10	CM2 : 8	Total : 26 élèves

7) Commission de Contrôle des listes électorales : désignation des membres

En raison du renouvellement des conseillers municipaux, dans chaque commune, la commission de contrôle des listes électorales doit être recomposée. Elle doit être composée de 3 membres :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal.
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département.
- Un délégué désigné par le président du Tribunal Judiciaire.

Selon la circulaire préfectorale, le nom de 2 conseillers municipaux (titulaire et suppléant) ainsi que le nom de 3 personnes susceptibles d'être désignées en qualité de délégué du préfet doivent être proposés à la Préfecture de Mâcon. Pour le Tribunal Judiciaire, 3 propositions de noms doivent être transmises en vue de la désignation du délégué.

Proposition des noms de conseillers municipaux

- DITLECADET Catherine : titulaire
- SALL Sophie : suppléant

Proposition des noms de personnes en qualité de délégué de l'administration

- LEPRIEUR Bertrand - FOULON Gérard - CHARNAY Gérard

Proposition des noms de personnes en qualité de délégué du tribunal judiciaire

- TRELAT Gérald - BONNIEL Florie - MAUGUIN Henri

8) MBA : proposition de deux membres pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Suite au renouvellement du Conseil Communautaire de juillet dernier, MBA doit constituer une nouvelle Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) qui se compose de 11 membres : le président, 10 commissaires titulaires et 10 suppléants. Chaque commune doit proposer 2 personnes : 1 titulaire et 1 suppléant.

Personnes proposées : Sandrine HERNANDEZ en tant que commissaire titulaire et Eric FAURE en tant que commissaire suppléant.

Départ de Christophe JUVANON à 20h43.

9) Point sur les travaux

➤ La Croix Blanche, création d'une liaison cyclable entre la voie verte et les commerces du hameau :

Les VRD sont presque terminés et les espaces verts sont en cours.

Les factures sont réglées par la commune et une partie de celles-ci est remboursée par MBA à hauteur de 82 % et SOLOGNY à hauteur de 4 % (sur le montant HT des factures). Le Département statuera sur le dossier de demande de subvention pour les « amendes de police » en octobre 2020. Une demande de versement d'acompte de 30 % a été faite en août auprès de la Préfecture relatif à la DETR 2019, le courrier est resté sans réponse à ce jour.

Une fois les travaux finis et toutes les subventions perçues, la commune en reversera une partie à MBA et SOLOGNY selon les proportions définies.

➤ Les Furtins, enfouissement du réseau Télécom :

Une réunion de fin de chantier est prévue en novembre. Les raccordements restent à effectuer.

➤ Eglise, restauration des peintures murales :

Les travaux entrepris par la restauratrice Mme BLONDAUX Laurence ont déjà bien avancé. Elle signale un problème sur le Chœur de l'église, une épaisse couche d'enduit (2 à 3 cm) est à enlever. L'association les Amis du Vieux Berzé propose de s'occuper de ce problème. Le chantier est arrêté à ce jour, en raison d'un concert dans l'église prévu le vendredi 18 septembre. Un bon nettoyage sera à faire avant la manifestation. Les travaux de restauration devraient se terminer en novembre.

10) Canicule : mise en place d'un registre nominatif

Un registre a été créé par la commune dont le but est de recenser les personnes âgées de 70 ans et plus, qui sont isolées, malades, sans véhicule... afin de les contacter et les aider en cas déclenchement du plan d'alerte et d'urgence canicule, de maladie ou virus épidémique ou pandémie....

Le repas du CCAS prévu le samedi 10 octobre 2020 sera sûrement annulé en raison du Covid-19.

11) Point sur la communication

Une réunion de la commission « Communication-Tourisme-Bulletin municipal » est prévu le vendredi 25 septembre. L'étude pour la mise en place de l'application « PanneauPocket » sera faite lors de cette réunion. La commune adhère et cotise à l'année et permet aux habitants de recevoir une notification instantanément sur leur portable pour toutes nouvelles alertes et informations. Pour le citoyen, le service est gratuit et illimité. Le téléchargement de l'application mobile est gratuit. L'utilisation de l'application est gratuite et illimitée, quel que soit la fréquence de consultation des panneaux et des alertes.

12) Questions diverses

MBA : rencontre avec Monsieur Laurent VINCENT, chef du service urbanisme. La commune souhaiterait adhérer en 2021 au service urbanisme de MBA afin que celui-ci en assure la gestion et l'instruction des dossiers.

La commune a acheté des drapeaux de la France, Italie et Union Européenne.

Afin de faire de l'ombre dans la cour d'école, la commune étudie la possibilité de planter un ou deux arbres. La commune a reçu le prix du 60^{ème} anniversaire des Villes et Villages Fleuris ainsi qu'un bon d'achat de 100 € de la société NATURA'LIS. Ce bon d'achat serait déduit de la facture. Les travaux pourraient se faire pendant les vacances de la Toussaint.

Randonnée pédestre : une association de l'Allier organise pour ses adhérents une randonnée le 20 septembre, départ de Berzé-la-Ville à Saint Gengoux de Scissé.

Un conseiller signale que le stationnement et l'attente des parents devant l'école présentent un danger.

Deux panneaux communaux indiquant la Chapelle des Moines et les Fours à Gypse ont été dérobés en août et ont été retrouvés. Ils ont été remis en place.

Des habitants de Château Chardon ont signalé à un conseiller, le caractère dangereux sur la RD 17 pour sortir de leur domicile.

Les bennes à ordures situées à Château Chardon se déplacent quand il y a du vent. MBA sera contacter afin de régler le problème.

Le véhicule communal est en mauvais état. La municipalité étudiera le remplacement de celui-ci par un achat de véhicule neuf ou d'occasion ou en leasing.

Jury D'assises 2021 : une réunion a eu lieu à Hurigny, le mercredi 2 septembre, afin de tirer au sort, dans les communes de moins de 1 300 habitants, le nombre de jurés nécessaire. Une personne a été désignée sur la commune.

Syndicat de l'Eau Vive : des travaux de réfection au niveau de l'électricité, la plomberie, des salles de bains de plusieurs logements, ainsi que de la salle du réfectoire seront engagés en fin d'année. Une prime de 1 000 € a été attribuée aux agents en raison du covid-19.

L'organisme situé dans le Clunisois, qui propose l'utilisation de produits locaux et la livraison de repas en circuits courts à fournir aux restaurants scolaires est opérationnel. La municipalité se renseignera sur le mode de fonctionnement, les tarifs. Une rencontre sera organisée avec les personnes de l'organisme.

Incident au Vernay : une plaque d'égout s'est soulevée lorsqu'un véhicule a roulé dessus. Quelques dégâts ont été occasionnés sur celui-ci. Une déclaration a été faite à l'assurance. Les agents techniques sont intervenus pour remédier à ce problème.

Syndicat des Eaux de la Petite Grosne : un chantier de réfection des conduites d'eau potable est programmé au Vernay cette fin d'année. La commune pourrait disposer d'un nouveau réservoir d'eau au-dessus du Perret. Le syndicat et la commune étudie le projet.

Le maire a rencontré un habitant de la rue des Vignes concernant le problème d'écoulement des eaux de pluie qui viennent de plus haut et qui arrivent dans leur terrain. La réfection de la route de la rue des Vignes sera à effectuer une fois tous les travaux terminés chez certains habitants.

Numérotation des rues dans les hameaux à réaliser : le Vernay, les Furtins, en Prôle, aux 4 Chemins, les Planches.

Grotte des Furtins : une campagne triennale de fouilles est envisagée de 2022 à 2024 par Lionel BARRIQUAND. Le terrain appartient à la famille NIEURVENHUYS. La procédure pour obtenir une autorisation sera compliquée car la commune ne trouve pas d'héritier de cette famille.

La séance est levée à 22h35.